



Procès-verbal n°4 de l'assemblée du Conseil général de Fey du mardi 6 septembre 2022

Le président M. Jean-Luc Noël ouvre la séance à 20h00. La parole est directement donnée à la secrétaire pour l'appel. 33 membres sont présents sur 52, soit une majorité de 17.

La secrétaire lit le procès-verbal de la séance du 7 juin 2022. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

Deux personnes ont souhaité se faire assermenter, il s'agit de :

Robin Boucard,
Sébastien Bourgeois.

35 membres sont donc présents sur 54, soit une majorité de 18.

Le président passe à l'ordre du jour de cette séance.

1. Préavis municipal n°3 /2022 – Arrêté d'imposition 2023

M. le syndic François Guignard présente le préavis de la municipalité.

M. Oliver Bleiker, rapporteur de la commission des finances, donne lecture du rapport qui conclut à l'acceptation des conclusions du préavis.

Le président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le préavis n°3 / 2022 est soumis au vote et est adopté à l'unanimité.

2. Planification ASIRE – fermeture du collège de Fey

MM. Daniel Leuba, président du CODIR de l'ASIRE, et Jean-Michel Jacquemet, directeur administratif de l'ASIRE, présente l'organisation de l'association intercommunale ainsi que sa stratégie 2030, expliquant la prochaine fermeture du collège de Fey en 2023. Il est rappelé que le site de Fey a été identifié dès 2016 comme devant être fermé en raison de la future mise en service de l'établissement d'Essertines. A ce jour, le site de Fey ne répond plus aux besoins légaux et opérationnels, tels qu'un bâtiment récent disposant d'un accueil, une salle de gym suffisamment équipée, ainsi qu'une UAPE. De plus, les déplacements des élèves doivent être optimisés, notamment en utilisant les lignes de transport existantes. En regroupant les sites, l'ASIRE peut ainsi répondre à un suivi pédagogique et apporter une meilleure visibilité du futur des élèves.



Luc Jaunin constate que les élèves sortent du site de Bercher lors de la pause de midi. Il demande qui est responsable des enfants dans ce cas. M. Leuba explique que lorsque les élèves décident de quitter le site scolaire, ceux-ci sont dès lors sous la responsabilité des parents uniquement. Il insiste d'ailleurs sur le fait que les membres du conseil et la municipalité n'hésitent pas à rappeler cette règle lorsqu'ils sont interpellés à ce sujet.

Francine Jaunin demande si le réfectoire est suffisamment rentable au vu du nombre d'enfants qui n'y mangent pas. M. Leuba indique qu'un réfectoire n'a pas vocation à être lucratif, mais doit offrir une prestation aux parents dans le cadre de l'école à la journée continue. Il rappelle qu'il est de la responsabilité des parents qui en bénéficient de contrôler que leur enfant a bien pris le repas qui lui a été réservé.

Eric Meda relève que la fermeture du collège de Fey intervient justement pour des questions de rentabilité. M. Leuba explique que cette fermeture est due au fait que le site de Fey ne répond plus à la loi de l'école continue votée par le peuple vaudois.

Michèle Dutoit s'inquiète que certains jeunes élèves souffrent d'être toute la journée au milieu du bruit et de l'agitation des autres enfants. M. Jacquemet indique que la journée continue est introduite dès la 7^e année.

Sandro Steininger constate déjà une surcharge de l'UAPE de Pailly actuellement et demande comment l'école continue peut donc offrir une place à chaque élève à midi. M. Jacquemet répond que l'ASIRE et l'EFAJE ne sont pas tenus de tous les accueillir. Il explique que la situation de Pailly est temporaire en attendant l'ouverture du site d'Essertines en 2023 et le résultat d'une réflexion d'adaptation de cette UAPE.

Sophie Pochon remarque que la qualité de vie des élèves et de travail des enseignantes est plus élevée sur le site de Fey et qu'elle apprécie particulièrement le cadre qu'il offre. M. Leuba rappelle que la mise en œuvre de la loi votée en 2009 ne permet malheureusement pas de garder des petites structures comme Fey ou Donneloye. Les nouveaux établissements scolaires permettent néanmoins une meilleure qualité pédagogique.

La discussion étant terminée, le président passe au point suivant.

3. Communications de la municipalité

La municipalité s'excuse pour les désagréments causés par les travaux de réfection des routes dont le planning précipité n'a pas permis une communication anticipée aux riverains.

4. Divers et propositions individuelles

Maryline Peguiron demande si la municipalité a commencé une réflexion sur le sort du bâtiment du collège après sa fermeture. M. le syndic François Guignard explique que le bâtiment est en zone d'utilité publique, ce qui limite les possibilités, et que la municipalité a effectivement plusieurs pistes à étudier.

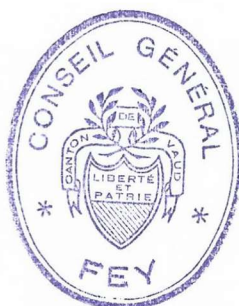


Procès-verbal n°4 de l'assemblée du Conseil général de Fey
du mardi 6 septembre 2022

La prochaine séance du conseil aura lieu le mardi 6 décembre.

La séance est levée à 21h45.

Le Président :
Jean-Luc Noël



La Secrétaire :
Céline Pesquet Saffore